

Tarification – Utilisation des locaux et espaces 2024-25

Les prix indiqués couvrent une période de 8 heures. Aucuns frais de location de salle ne s'appliquent aux utilisateurs internes¹.

		Utilisateurs privilégiés		Utilisateurs externes		
		Semaine	Fin de semaine	Semaine	Fin de semaine	
Salles de cou	rs					
100 places et moins		146	216	303	458	
101 - 200 places		226	309	478	680	
201 - 400 places		350	504	757	1 138	
400 places et plus		798	921	1 761	2 085	
Autres espace	es					
Espace de kiosque		24	24	118	118	
Terrain extérieur		51	103	154	309	
Pavillon Roge	er-Gaudry					
Hall d'honneur (L-400)		1 179	1 436	1 895	2 348	
Amphithéâtre Ernest-Cormier (K-500)		2 456	2 750	5 366	6 782	
Pavillan laan	Coutu					
Pavillon Jean-Coutu Agora R & M. Goodman		865	1 071	1 895	2 348	
Mezzanine		236	298	525	654	
Atrium		463	530	1 019	1 174	
Pavillon 3200	Jean-Brillant					
Cafétéria Local-Local		664	896	1 457	1 957	
Café Satellite (B-236F)		195	257	422	566	
Place Publique		417	576	911	1 236	
Faculté de l'a	ménagement					
Hall d'entrée du pavillon		272	432	592	937	
Pavillon des s	sciences (MIL)					
Agora (B-0110)		468	530	1 019	1 174	
Atrium ((B-140)		865	1 071	1 895	2 348	
Foyer de la salle A-1502.1		190	257	422	566	
Espace de restauration (B-240)		236	298	525	654	
Tournage	Télé, publicité, cinéma québécois + 25 %	Cinéma canadier (autres provinces + 50 %	(linema internation		Scènes extérieures 300 \$/heure	

^{1 -} La tarification est établie en fonction du statut de l'utilisateur, du type d'utilisation et des locaux ou espaces visés. La grille de tarification comporte trois catégories d'utilisateurs : internes, privilégiés et externes. Aucun frais de location d'espace ne s'applique à l'utilisateur interne qui satisfait aux conditions d'utilisation énoncées au point 8.2.1 de la politique 40.1.

² - L'utilisation de locaux et espaces comporte certains frais additionnels au tarif de location, applicables selon les circonstances, indépendamment de la catégorie d'utilisateurs. Les prix indiqués couvrent une période de 8 heures. Ils sont indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation de l'année civile précédente.